9e année
1933

Annuaire Général d'Electricité et de Radiophonie

MOTEURS ÉLECTRIQUES
DYNAMOS
GROUPES CONVERTISSEURS
COMMUTATRICES

L.M.B.

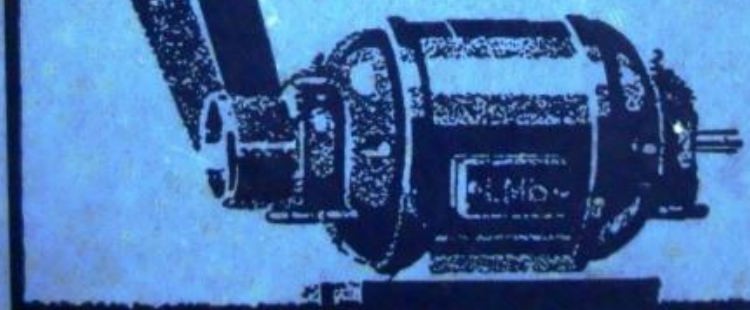

1932-1933

8e et 9e années

ANNUAIRE GENERAL
D'
ELECTRICITE
ET DE
RADIOPHONIE

PRIX : 25 FRANCS

EDITE PAR
Anciens Et. Aug. Puvrez (S. A.)
IMPRIMEUR-EDITEUR
59, Avenue Fonsny
BRUXELLES

de la loi du 14 mai 1930, soit : un emprisonnement de huit jours à trois mois et une amende de 100 à 1,000 francs ou l'une de ces peines seulement.

ART. 7. — Les agents préposés à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions des lois des 14 mai 1930, 18 juin 1930 et 5 mai 1888 sont chargés, chacun dans les limites de sa compétence et concurremment avec les autres officiers de la police judiciaire, de la recherche et de la constatation des infractions aux dispositions du présent arrêté.

ARRETE MINISTERIEL DU 24 NOVEMBRE 1932 CONCERNANT LES LICENCES DITES BALADEUSES POUR APPAREILS RADIOELECTRIQUES

ARTICLE PREMIER. — Les constructeurs et vendeurs d'appareils récepteurs radioélectriques dûment patentés pourront, moyennant paiement de la redevance annuelle de 60 francs par attestation délivrée, obtenir, à la direction générale de la Régie des télégraphes et des téléphones, à Bruxelles, des licenses dites baladeuses, valables jusqu'au 31 décembre de l'année de leur délivrance et destinées à couvrir la détention, au domicile de leurs clients, d'appareils récepteurs confiés à ceux-ci à titre d'essai en vue de la vente.

ART. 2. — Pour que la détention momentanée soit régulière, une licence de l'espèce doit, en tout temps, accompagner chaque appareil mis à l'essai.

ART. 3. — Les licences revêtiront la forme de carnets à souches dont la couverture constituera l'autorisation proprement dite. Pour que la licence soit valable, il faut que la première souche disponible porte le nom et l'adresse du client détenteur momentané, ainsi que la date du commencement du prêt.

ART. 4. — A l'expiration de la période d'essai, le carnet sera repris par le constructeur ou vendeur, qui en détachera la souche utilisée et la complétera par l'indication de la date du retrait de l'appareil ainsi que de la suite intervenue (appareil vendu ou repris).

En cas de vente de l'appareil, la souche correspondante devra être renvoyée par le vendeur à la direction générale de la Régie des télégraphes et des téléphones, à Bruxelles, au plus tard à la fin du mois de la vente.

ART. 5. — Les carnets, pourvus de toutes les souches non utilisées, devront être retournés à la direction générale de la Régie des télégraphes et des téléphones, à Bruxelles, sous pli recommandé, au plus tard le 15 du mois de janvier qui suit l'expiration de l'année de validité.

ART. 6. — Les licences devront être produites à toute réquisition de l'autorité, tout comme les récépissés de versement à la poste et les accusés de réception prévus à l'arrêté royal du 28 juin 1930, article 3, 3e alinéa.

ART. 7. — Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 1933.

Ecole pratique interministérielle de Télégraphie sans fil

ARRETE ROYAL DU 25 OCTOBRE 1926

ARTICLE PREMIER. — Il est créé une école pratique interministérielle de télégraphie sans fil.

ART. 2. — Cette école a pour but :

1° La formation des télégraphistes et du personnel technique se destinant à l'exploitation des postes de télégraphie sans fil des administrations des télégraphes et de l'aéronautique;

2° La formation des télégraphistes et du personnel technique qui se destinent au service de la télégraphie sans fil au Congo belge;

3° La formation technique des candidats sous-officiers gradés d'élite et spécialistes gradés de carrière des troupes et services de transmission.

ART. 3. — Les Ministres dont dépendent les services mentionnés à l'article précédent désigneront chacun en ce qui le concerne les candidats admis à suivre les cours de l'école.

ART. 4. — La direction de l'école est confiée à un comité administratif composé de quatre membres, dont deux sont désignés par le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique, le troisième et le quatrième étant désignés respectivement par le Ministre de la Défense Nationale et par le Ministre des Colonies.

Le comité choisit dans son sein un fondé de pouvoirs qui assure la gestion journalière suivant les directives arrêtées par le comité.

ART. 5. — Le programme des cours, leur durée, la date de leur ouverture, ainsi que celle des examens sont arrêtés par le comité administratif.

ART. 6. — Le comité assure la gestion des fonds mis à sa disposition par chacune des administrations intéressées, sous le contrôle des Ministres dont elles dépendent.

Seul le comité administratif a qualité pour décider les dépenses.

La signature de deux membres du comité est requise pour tous les actes engageant les dépenses.

Le comité dresse avant la fin de chaque année un compte de prévisions et dépenses pour l'année suivante et arrête au 31 décembre le relevé des dépenses et des recettes de l'année écoulée, lequel, avec les pièces justificatives à l'appui, sera transmis pour vérification à la Cour des Comptes.

Ecole professionnelle de Radiotélégraphie et de Radiotéléphonie.

Agréé par l'Etat, la province de Brabant et la ville de Bruxelles.

ECOLE MOYENNE : RUE ERNEST ALLARD

La capitale est dotée, depuis le 1re décembre 1926, d'une Ecole Professionnelle de Radiotélégraphie et de Radiotéléphonie, reconnue et subsidiée par les pouvoirs publics. La création de cette institution est due à l'essor considérable de la Radio-Electricité, qui a ouvert aux jeunes électriciens des carrières nouvelles. L'Ecole comprend deux sections : a) *une section de Radiotélégraphie*, destinée aux jeunes gens se destinant à la profession d'officier radiotélégraphiste de la marine marchande. Outre les branches du programme officiel (lecture du son; radio-électricité, règles administratives), des cours complémentaires sont donnés aux élèves (mathématiques, français, physique et langue anglaise). L'Ecole organise, en outre, des cours de vulgarisation scientifique, les dimanches matin; b) *une section de Radiotéléphonie*, enseignant aux monteurs de l'industrie radio-électrique la construction, le réglage, l'entretien et le dépannage des postes récepteurs et émetteurs. Ces cours sont complétés par des branches de culture générale (résistance des matériaux, mathématiques) et diverses spécialités (ondes courtes, nouveaux montages, technologie radio-électrique). Les cours des deux sections se donnent en semaine, de 19 à 21 heures 30, sauf le samedi. Ils sont gratuits. Seul un droit d'inscription de francs est exigé des élèves et est remboursé, en fin d'année, aux élèves qui ont suivi régulièrement les travaux et cours de l'Ecole. L'enseignement des deux sections se répartit sur deux années d'études de trente-deux semaines.

Directeur : M. Willy MONTAG.

RADIO - ELECTRICITE

Associations et Groupements professionnels

CHAMBRE SYNDICALE DES CONSTRUCTEURS, IMPORTATEURS, GROSSISTES & DETAILLANTS DE MATERIEL DE RADIO-ELECTRIQUE

Association sans but lucratif

Constituée en 1927
Liége : Chambre de Commerce Belge. — Palais d'Egmont, Bruxelles.

OBJET : L'Association a pour objet la protection et le développement des intérêts professionnels des membres de l'industrie et du commerce du matériel radio-électrique. Elle pourra notamment :

Coordonner les moyens propres à résoudre toutes questions professionnelles;

Défendre auprès des pouvoirs publics les intérêts de l'industrie et du commerce du matériel radio-électrique;

Participer par tous les moyens, même financiers, à toutes manifestations, expositions, salons, etc., ou en prendre l'initiative.

Etudier les questions scientifiques, économiques, commerciales, sociales, judiciaires, financières, etc., se rapportant à l'industrie et au commerce du matériel radio-électrique;

Constituer des fonds destinés à des buts spéciaux, tels que la propagande collective nécessaire à intéresser le public par tous moyens possibles, à la radio-électricité, etc.

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNEE SOCIALE 1933-1934 :

Président : B. JACQMAIN.
Vice-Président : J. DELVOIR.
Secrétaire : D. DELGAY.
Trésorier : G. BIGUET.
Administrateurs : CHAUSTEUR, CANTILLON, PENNERS, DE BRANDT, NELIS.
Comité de contrôle : VERLINDEN, DE LA SAULX, COLLETTE.

LISTE DES MEMBRES (1933) :

Section des Constructeurs

Accumulateurs « Fulmen », 266, chaussée de Haren, Vilvorde.
Accumulateurs « Tudor », 60, chaussée de Charleroi, Bruxelles.
A.E.I., rue Delimbourg, à Marcinelle.
Biedermann & C°, 277, chaussée d'Anvers, Bruxelles.
Bell Téléphone Mfg, 166, rue Royale, Bruxelles.
Compagnie Continentale Trialmo, 46, avenue Huart-Hamoir, Schaerbeek.
Etab. Carpentier, G. L., 216, avenue Vergote, Bruxelles.
Isis-Radio, 17, rue du Palais, Charleroi.
Manufacture Belge de Lampes, 55, quai Demets, Bruxelles.
« Novak », S. A., 9, rue Lambert Crickx, Bruxelles.
Philips Radio-Belge, S. A., 37, rue d'Anderlecht, Bruxelles.
Radio-Broadcasting, Delvoie, 168, boulevard de Tirlemont, Louvain.
S.B.R., Société Belge Radio-Electrique, 66, chaussée de Ruysbroeck, Forest.
Société Scarabée (Binard), 35, rue de Lausanne, Bruxelles.
S.I.C.E.R., Bezerie, Usines à Machelen.

Section des Importateurs-Grossistes

Applications Electriques, S. A., rue de la Limite, La Bouverie.
« Ars Nova », 49, rue Sergent De Bruyne, Bruxelles.
Alex Auriéma, 32a, avenue Louise, Bruxelles.
Bischoff, G., 4, rue Mosselman, Liége.
Blétard, Em., 43, rue Varin, Liége.
Brant-Graindorge (Vve), 3, rue des Recollets, Anvers.
Brant, H., Fils, 24, Longue rue Porte aux Vaches, Anvers.
Braun, Max, 19, rue des Chartreux, Bruxelles.
Campbell et Isherwood (Etabl.), 30, chaussée de Malines, Anvers.
C.G.S.A. (Salmon), 13, rue Van Swae, Jette.
C.I.A.C. (Wirtz), 18, rue de la Fontaine, Bruxelles.
Continental Radio, 47, rue de Dixmude, Ypres.
Crosley-Radio, 130, rue Royale, Bruxelles.
Defossez, R., 25, rue de la Madeleine, Bruxelles.
De Hondt, J. & De Vreese, 11, rue de la Poste, Ostende.

SALON ANNUEL DE LA T.S.F.

COMITE DES EXPOSITIONS DE LA RADIO-ELECTRICITE (A. S. B. L.)

Constituée en 1929, conformément à la loi de 1921
Secrétariat : 59, AVENUE FONSNY, BRUXELLES
Téléphones : **37.40.06 - 37.62.67**

L'Association dénommée « Comité des Expositions » a pour but la préparation et l'organisation d'expositions de l'industrie et du commerce de la radio-électricité, notamment le Salon Officiel Annuel de la T.S.F. à Bruxelles.

Depuis sa création, cette Association a organisé les cinq salons officiels qui ont eu lieu à Bruxelles depuis 1929.

COMITE :

Président : M. Raymond ROLAND, administrateur-délégué de la S.B.R.
Vice-Président : Léon THIELEMANS.
Secrétaire Général : Ernest HAUFFE.
Membres : Beltramo, L.; Brandt, L.; Cantillon, J.; Verlinden, R.; Vink., J.-B.

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS BELGES DE MATERIEL RADIO-ELECTRIQUE

Constituée le 12 mars 1932 — Acte du « Moniteur » nº 337 — sous la forme d'Association sans but lucratif

BUT : La protection et le développement de l'industrie radio-électrique belge.
Siège Social : 216, AVENUE VERGOTE, BRUXELLES-WOLUWE — Tél. 33.87.03

Activité : L'Association des Constructeurs Belges (A.C.B.R.) est reconnue par le Ministère de l'Industrie et du Travail et collabore avec les pouvoirs publics pour tout ce qui intéresse le développement de notre industrie nationale. L'Association est entr'autre, légalement habilitée pour la délivrance de licences d'importation. L'Association authentifie les produits de fabrication belge par la marque ci-contre UNIS RADIO BELGE.

MEMBRES :

S. A. A.E.L., à Marcinelle.
Société en nom collectif B. B. Radio à Uccle-lez-Bruxelles.
S. A. Bell Telephone Mfg Cº, à Anvers.
S. A. Bonhomme, à Liége.
Etabl. G.-L. Carpentier, à Cuerne.
Etabl. De Backer, à Schaerbeek.
S. C. Isis Radio, à Charleroi.
S. A. R. R. Radio, à Bruxelles.
S. C. Radio Synthèse, à Bruxelles.
S. A. Radio Belgian Cº, à Tongres.
S. A. Novak, à Bruxelles.
Etabl. Radio Clair, à Yvoir.
S. A. Scarabée, à Bruxelles.
Etabl. Radio Novera, à Marbehan.
Etabl. Idalia, à Bruxelles.
Etabl. Selectaphone, à Bruxelles.
Société Industrielle Belge des Radio Accessoires, à Forest-Bruxelles.
Manufactures Elvete, à Gilly.
S. A. Trialmo, à Bruxelles.

ASSOCIATION BELGE DES IMPORTATEURS DE RADIO (A. B. I. R.)

Constituée le 19 avril 1933

Siège provisoire : 53, RUE DU POINÇON, BRUXELLES

BUT : Défendre et protéger, en toutes circonstances, les intérêts professionnels des membres; défendre la liberté du commerce et des échanges; développer, par tous moyens de propagande, le commerce de la radio, cet énoncé étant uniquement descriptif et non limitatif.

MEMBRES :

Delgay Frères;
Rothermel Corporation;
Ciac;
Auriema;
Radio Seca;
Radio Fotos;
Thielemans;
Ritzen et Penners;
Radiophonie Belge;
Lœwe Radio;
Brant Graindorge;
Bischoff;
Continental Radio;
Revelard;
Colonial Radio;
Radione;
Idéal Point Bleu;
Salmon;
Ots;
British Equipment;
Arnold Stern;
Lemaire;
Radio West Ondes;
De Breyne;
De La Saulx;
Leeuwin;
Esve Radio;
Gunther;
Bletard;
Van Roosbroeck;
S.E.M.;
Helios;
Radio Eve;
Comptoir Mosan.

UNION RADIO - SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

SECRETARIAT GENERAL : 54, AVENUE DES ARTS, A BRUXELLES
Fondée en 1920, sous les auspices du Conseil International des Unions Scientifiques

But : Encourager les études scientifiques de radiotélégraphie.

Pays adhérents : Comités Nationaux en Australie, Belgique, Danemark, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Suède, Union Sud-Africaine. Prochainement : en Allemagne.

Résumé historique : Les statuts de l'Union ont été projetés en juillet 1919 à Bruxelles, à la Conférence du Conseil International de Recherches (actuellement Conseil International des Unions Scientifiques) et établis sous leur forme définitive à la Conférence du même Conseil en juillet 1922.

Assemblées Générales : La première Assemblée Générale de l'Union s'est tenue à Bruxelles, en Juillet 1922. La seconde Assemblée Générale s'est tenue à Washington en 1927. La troisième Assemblée Générale s'est tenue à Bruxelles en 1928. La quatrième Assemblée Générale s'est tenue à Copenhague en 1931. La prochaine Assemblée Générale (Ve) se tiendra à Londres en 1934.

Publications : L'Union édite, outre des documents scientifiques destinés à ses Membre, le compte-rendu des travaux de ses Assemblées Générales, sous forme de « Recueil des travaux des Assemblées Générales » dont trois volumes ont été publiés jusqu'à présent.

BUREAU DE L'UNION :

Président : **M. le Professeur A. E. KENNELLY**, Harvard Engineering School, Harvard University, Cambridge (Massaschusetts) U. S. A.

Vice-Présidents : **M. le Professeur V. BJERKNES**, professeur à l'Institut de Géophysique de Bergen (Norvège).

M. le Professeur W. E. ECCLES, Finsbury Technical College, Londres (Grande-Bretagne).

M. le Professeur H. NAGAOKA, Institute of Physical and Chemical Research, Tokyo (Japon).

M. le Professeur G. VANNI, directeur principal de l'Institut Militaire de Radiotélégraphie Rome (Italie).

Secrétaire général : **M. le Dr. Robert B. GOLDSCHMIDT**, agrégé de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.

Comité National Belge. — Composition.

Président : **M. le Professeur Th. DE DONDER**, membre de l'Académie, professeur à l'Université de Bruxelles.

MEMBRES EFFECTIFS :

De Bast, O., directeur de l'Institut Montefiore, à Liége.
Jaumotte, directeur de l'Institut Royal Météorologique, à Uccle.
Manneback, C., professeur à l'Université de Louvain.
Lequeux, ingénieur, à Bruxelles.
Divoire, professeur extraordinaire à l'Université de Bruxelles.
Tricot, Ch.
Van Lerberghe, G., professeur à l'Ecole des Mines, à Mons.

MEMBRES ASSOCIÉS :

Braillard, R., ingénieur en chef de Radio-Belgique, président de la Commission technique de l'Union Internationale de Radiophonie, à Bruxelles.

Dacos, F., chargé de cours à l'Institut Montefiore, à Liége.
Capitaine Delvaux, service technique des Troupes de Transmission, à Vilvorde.
Major Herbays, Bataillon des Troupes de Transmission, à Vilvorde.
Homès, G., chargé de cours à l'Université de Bruxelles.
Janne, H., professeur à l'Université de Liége.
Marique, ingénieur Service technique Aéronautique, à Rhode-Saint-Genèse.
Moens, R., chargé de cours à l'Université de Bruxelles.
Philippson, M., professeur honoraire de l'Université de Bruxelles.
Rosenfeld, L., chargé de cours à la faculté technique de l'Université de Liége.
Van Den Dungen, F., professeur à l'Université de Travail, à Charleroi.

Postes Emetteurs Belges

a) **POSTES OFFICIELS :**

Institut National de Radiodiffusion.

1) Onde française, 509,5 m.; 15 kw. (590 KHZ) « I.N.R., Bruxelles ».
2) Onde flamande, 337,8 m. 15 kw. (887 KHZ). « Brussel N.I.R. ».

Les émetteurs sont installés à Velthem (près de Louvain).

L'auditorium de chaque poste est installé à Bruxelles, 1, rue du Bastion.

Le siège de l'I.N.R. est : 1, rue du Bastion.

Le payement des taxes pour les postes récepteurs privés se fait par l'intermédiaire du Compte Chèque postal N° 290 « Radiodiffusion — Redevances ».

Les taxes sont de 20 francs par an, pour les postes à cristaux, et de 60 francs par an pour les postes à lampes.

Les taxes doivent être obligatoirement payées le 31 janvier au plus tard.

Sur le talon du Compte Chèque postal, il faut indiquer les nom, prénoms, profession et adresse complète (au dos du talon); la nature du poste récepteur (cristaux ou lampes), le lieu d'installation (adresse complète), la date et la signature.

b) **POSTES PRIVES ET D'INTERET LOCAL :**

BRUXELLES :

1) **Radio-Conférences et Concerts.**
Longueur d'onde : 215,6 m.; 0,1 kw. (1391 KHZ).
2) **Radio-Schaerbeek.**
Longueur d'onde : 245,9 m.; 1,5 kw (1220 KHZ).

ANVERS :

3) **Radio-Eglise-du-Christ.**
Longueur d'onde : 206 m.; 0,4 kw.

GAND :

4) **Radio-Gand** (Ecole Industrielle Supérieure de Gand).
Longueur d'onde : 245,9 m.; 0,1 kw.

BINCHE :

5) **Radio-Binche.**
Longueur d'onde : 239 m.; 0,1 kw.

CHATELINEAU :

6) **Radio-Châtelineau.**
Longueur d'onde : 215,6 m.; 0,1 kw. (1391 KHZ).

LIEGE :

7) **Radio-Wallonie** (Journal « La Wallonie », Liége).
8) **Radio-Cointe** (Seraing).
Longueur d'onde : 259 m.; 0,1 kw.

VERVIERS :

9) **Radio-Ottomont** (Station expérimentale du R.C.B.E. Verviers).
10) **Radio-Verviers.**

LOUVAIN :

11) **Radio-Louvain** (Station du R. C. « L'Antenne », Louvain ».

c) **POSTES D'UTILITE PUBLIQUE :**

1) **Poste Intercontinental de Ruysselede.**
2) **Poste à Ondes courtes** (Communications avec le Congó. — Forest et Machelen).
3) **Postes du Service maritime** (Ostende, Anvers, Mariakerke).
4) **Postes du Service d'Aviation** (Evere, Strombeek, Ostende).
5) **Postes du Service Météorologique** (Haeren, Uccle).

RADIOTELEGRAPHIE

STATION INTERCONTINENTALE (Voir Radiobel) :
a) **Centre d'émission de Ruysselede**, comportant :
1° Un émetteur SBR - SFR de 500 kw. antenne (3 alternateurs de 250 kw.).
Longueur d'onde 16.000 mètres.
Huit pylones de 275 mètres de haut.
Liaisons avec l'Amérique du Nord.
2° Un émetteur à ondes courtes SBR de 5 kw. antenne.
Longueur d'onde : 15 — 25 — 35 m.
Liaison avec le Congo et les Malles du Congo.
3° Un émetteur à ondes courtes dirigées SBR - Marconi.
Puissance : 10 kw. antenne.
Longueur d'ondes : 15 à 35 m. Antennes dirigées vers le Congo et l'Amérique du Sud.
Antenne en télégraphie à grande vitesse, en téléphonie et de radiodiffusion (en construction).
b) **CENTRE DE RECEPTION DE LIEDEKERKE** :
1° Récepteurs à aériens dirigés sur ondes longues.
2° Récepteurs à aériens dirigés sur ondes courtes.

STATIONS COTIERES

ANVERS (OSA) :
Station à lampes « SICER » Télégraphie.
Puissance : 3 kw. antenne.
OSTENDE (OST) :
Station à étincelles — 5 kw. antenne.
Stations à lampes SBR (0.1 et 0.3 kw.) pour la liaison radiotéléphonique avec les chalutiers de pêche.

STATIONS D'AERONAUTIQUE ET METEOROLOGIE

HAREN. — Télégraphie-Téléphonie; puissance 0.5 kw. antenne; onde 900 m.
LAEKEN. — Trois émetteurs SBR de 1 kw. antenne. Télégraphie-Téléphonie; ondes 900, 1400, 1500 m.
ST-HUBERT. — Un émetteur SBR de 0.75 kw. antenne. Télégraphie-Téléphonie; ondes 900, 1400, 1500 m.
OSTENDE. — Un émetteur SBR de 0,5 kw. antenne. Télégraphie-Téléphonie; ondes 900, 1400, 1500 m.
UCCLE. — Un émetteur de 0,3 kw. antenne. Télégraphie; onde 1400 m.
POSTES D'AVIONS DE LA SABENA. — 15 postes téléphoniques SBR - Marconi : portée 300 kw.

CENTRE DE CONTROLE DES LONGUEURS D'ONDE

Laboratoire de Contrôle de l'**Union Internationale de Radiodiffusion**, 128, avenue de la Floride, Uccle.

POSTES DE T. S. F. DU CONGO BELGE

DIRECTION.
La Direction générale est à Bruxelles et la Direction locale à Stanleyville, dans la Colonie.

RESEAU DE LA COLONIE

1) **Grands postes** pour liaison sur ondes courtes avec Bruxelles :
Elisabethville : Poste à lampes 5 kw. « Sicer », télégraphie, téléphonie.
Coquilhatville : Poste à lampes 5 kw. « Sicer », télégraphie, téléphonie.
Stanleyville : Poste à lampes S.B.R.
Léopoldville : Poste à ondes dirigées S.B.R.
2) **Postes « standard »** :
Lisala : Poste à lampes 500 watts « Sicer », télégraphie, téléphonie.
Bumba : Idem.
Aketi : Idem.
Inongo : Idem.
Bandundu : Idem.
Port-Francqui : Idem.
Costermansville : Idem.
Albertville : Idem.
Lusambo : Idem.
Kindu : Idem.
Basoko : Idem.

Irumu : Idem.
Basankusu : Idem.
Boende : Idem.
Libenge : Idem.
Usumbura : Idem.
Niangara : Idem.
Kabinda : Idem.
Buta : Idem.
Kikwit : Idem.

3) **Postes auxiliaire** :

Coquilhatville : 1 poste à lampes 250 watts « Sicer », télégraphie.
Stanleyville : 2 postes à lampes 250 watts « Sicer », télégraphie.
Elisabethville : 2 postes à lampes 250 watts « Sicer », télégraphie.

4) **Postes mobiles** :

3 postes de campagne « Sicer » télégraphie, téléphonie.

RESEAUX PARTICULIERS

appartenant à la Société Internationale Forestière et Minière :

Tshikapa : poste à lampes, télégraphie-téléphonie, 1 kw. antenne.
Charlesville et Dundu, poste à lampes, télégraphie-téléphonie 0,2 kw. antenne.
Malle « Mai-Munene », poste à lampes, télégraphie-téléphonie, 0,05 kw. antenne.

appartenant à la S. A. B. :

Busira-Manene : poste à lampes, télégraphie, téléphonie, 0,5 kw. antenne.

appartenant à l'Union Minière du Haut-Katanga :

Postes de radiotéléphonie à Panda, Kambove Lubumbashi, Kipuschi.
1 poste à lampes 150 watts « Sicer », appartenant à la Compagnie Générale pour favoriser le Développement du Commerce, de l'Industrie et des Mines (C.I.M.).

UNION RADIO-CLUB DE BELGIQUE

Fondée en 1924.

Association scientifique des Union Radio-Clubs de Ath, Bruxelles, Charleroi, Ciney, Courtrai, Dinant, Dampremy, Florenville, Jemappes, Jodoigne, La Louvière, Lessines, Liége, Louvain, Malines, Mons, Montignies, Morlanwelz, Namur, Panda (Congo Belge), Péruwelz, Cercle Antenne de Louvain, Réseau Verviétois, Seraing, Soc. Luxembourgeoise des Amis de la T. S. F., St-Trond, Tirlemont, Tongres, Turnhout, Wasmes, Wavre, Antoing, Blaton.

Secrétariat général : 41, avenue Jottrand, Bruxelles
Chèques-postaux : compte 141.331. — Tél.: 17.00.25

BUT :

Association scientifique fondée pour favoriser, du point de vue national, le développement de la radio-télégraphie et téléphonie dans toutes ses applications d'utilité publique.

La réalisation de ce programme est poursuivie :

Par la création de sections locales de l'Union Radio-Club de Belgique dans différentes villes ou par l'affiliation de Radio-Clubs existants;

Par l'ouverture de cours de vulgarisation de la science radioélectrique et de cours d'opérateurs morsistes;

Par des encouragements sous différentes formes : publicité, concours, expositions, conférences, congrès, destinés à vulgariser la T. S. F., à intéresser le grand public à la question et subsidiairement à favoriser l'industrie belge radioélectrique;

Par l'établissement de relations suivies avec des organismes similaires des différents pays.

L'U. R. C. B. poursuit aussi la sauvegarde des intérêts des auditeurs et usagers de la T. S. F.

COMITE D'HONNEUR :

S. E. l'Ambassadeur d'Angleterre..
S. E. l'Ambassadeur de France.
Lucien BECKERS.
L. BOEL.
Raymond BRAILLARD.
J. CAPART.
Félicien CATTIER.
le baron COPPEE.
le baron A. de DORLODOT.
Gaston de FORMANOIR DE LA CAZERIE.
le baron de LAUNOIT.
l'abbé DELVOIE.
Comte Baudouin de LIEDEKERKE.
M. DENUIT.
A. de PREMOREL.

M. DESPRET.
R. GOLDSCHMIDT.
A. HUBERT.
G. MARQUET.
Ch. MOURLON.
V. NIMAL.
M. PHILIPPSON.
S. E. le Ministre du Portugal.
R. ROLAND.
J. SERVAIS.
Victor TAHON.
Maur. TRAVAILLEUR.
Comte Adrien van der BURCH.
F. van de WIEL.
J.B. VINK.

COMITE D'ACTION :

Président : Baron Albert de DORLODOT, Château de et à Floreffe.
Vice-Présidents : M. le Commandant BOUDART, 28, rue Louvrex, Liége;
M. BLANCHART, 17, rue Alfred Defuisseaux, Marcinelle.
Secrétaire général : M. J. HACCOUR, ingénieur, 41, avenue Jottrand, Bruxelles.
Membres : MM. Bacon, 46 rue Van Geersdaele, Dampremy.
Bietelot, 7, rue Neuve, La Louvière.
Brion, 35, rue des Tanneurs, Antoing.
Burkel, 5, rue du Condroz, Ciney.
Christophe, R., 68, rue Verboeckhaven, Bruxelles.
De Molder, 23, rue de Tirlemont, Wavre.
De Winter, 28, quai de Meuse, Jambes-Namur.
Dupriez, D., rue d'Archies,, Blaton.
Eischenne, 13, Marché aux Cuirs, Malines.
Favresse, Florenville.
Gallée, 25, rue de la Poterie, Mons.
Joosten, Albert, 22, rue du Calvaire, Montigny s/Sambre.
Lejeune, E., 12, rue de l'Est, Verviers.
Maton, Dr. de la Centrale Electrique, Antoing.
Micheels, lieutenant, 24, rue Léon Mignon, Schaerbeek.
Minne, Dr. de la Centrale Electrique, Wavre.
Meunier, Maurice, 130, rue des Glands, Forest.
Otten, 21, rue des Vignes, Huy.
Pietquin, 16, rue des Déportés, Lessines.
Rosier, 11, avenue de la Persévérance, Héverlé-Louvain.
Simon, Jean, 2, rue des Lilas, Luxembourg.
Sak, 63, chaussée de Tirlemont, Kessel-Loo (Louvain).
Weiler, Math., 30, rue Adolphe, Pétange.

CERCLES AFFILIES A L'UNION RADIO-CLUB DE BELGIQUE

Union Radio-Club de Bruxelles.

Secrétariat : 68, rue Verboeckhaven, Bruxelles
Téléphone : 15.08.08 (Le soir seulement après 19 heures)

Le comité directeur de l'Union Radio-Club de Bruxelles est composé dans son ensemble comme suit :
Président : Raymond CHRISTOPHE, 68, rue Verboeckhaven, Bruxelles.
1er Vice-Président : Albert de NEEF, 88, rue Victor Hugo, Schaerbeek.
2e Vice-Président : Georges COLON, 31, rue Juliette Wytsman, Ixelles.
Trésorier : Paul SWINNENS, 62, rue Emile Wittmann, Schaerbeek.
Commissaires : Octave FOGUENNE, 4, rue Van Bommel, St-Josse.
Henri DANHIEU, 18, rue du Corbeau, Schaerbeek.
Célestin GROENENDAELS, 37, rue de la Brasserie, Ixelles.
Maurice MEUNIER, 30, rue des Glands, Forest.
DIRECTIONS DE SERVICES. — M. Raymond Christophe gère provisoirement le Secrétariat, M. Octave Foguenne a la charge de la Bibliothèque et M. Henri Danhieu celle du Matériel.

Union Radio-Club de Louvain.

COMITE :

Président : Paul SAK, 63, chaussée de Tirlemont, Louvain.
Secrétaire-Trésorier : VERSTRAETEN, rue des Combattants, Louvain.
Techniciens : MM. BORLE, DUCOFFRE, VANDE STEEN.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE D'ADRESSES

INTERESSANT

L'INDUSTRIE et le COMMERCE RADIOPHONIQUES

CLASSEES PAR **LOCALITES**

Avis très important

POUR L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS ET DES ADRESSES FIGURANT DANS LA PRESENTE EDITION (1933), IL Y A LIEU D'OBSERVER QUE LA DOCUMENTATION ET LES LISTES D'ADRESSES ONT ETE ARRETEES A LA DATE DU

1ER JUIN 1933

AERSCHOT

Degine et Govaerts, 17, ch. de Louvain
De Hondt, Leuvenschestraat, 18.
Deloel, 4, rue Th. Debacker.
Dille, 48, rue des Martyrs.
Pelgrims, 14, rue Théophile Debacker.
Radio-Corsy, 31, avenue Albert. Tél. 184.

AERSEELE

Van Overbeke, M., Statiestraat.

AERTRIJCKE (Fl. Occ.).

Stellemans, 16, Bruggestraat.

AERTSELAERE (Anvers).

Verlinden, 16, Kappelestraat.

AIMERIES

Lesage, J., 14, chaussée (Houdeng).

AISEAU

Vaes, Marcel, 60, rue Ste-Marie Dony.

AIX S/CLOIX (Halanzy).

Krier, Julien.

ALLE-SUR-SEMOIS

Brandlet (T. S. F.).

ALKEN

Jeurissen, Dorpstraat.
Martens, A., 65, rue de St-Trond.
Montens, 65, Steenweg.
Steyls, H. 74, Steenweg.

ALLEUR

Vandersmissen, 108, Chaussée.

ALOST

Bauwens, Zavelbaan.
Brantegen, 54, rue Courte du Sel.
De Vylder, Fr., 1, rue du Jardinier.
Garage Alostois, 28, pl. Impériale. T. 162. Tél.: 162.
L'Energie Electrique (Soc. Coop.), 51 ch. de l'Esplanade et 74, rue Pierre Coucke. Tél. Alost 168.
Luycx, 16, rue Ste-Anne.
Schelfhaut, 47, r. de Grammont, Tél. 713.
Schelfout, 51, rue du Moulin.
Sterck, 98, chaussée de Termonde.
Styck, P., 5, rue de Gand.
Vander Meirsch, rue du Gazomètre.
Vander Meirsch, rue Lienart.
Van Schamelhout, 2, Boschveld.

AMAY

Collinet, J., 3, rue G. Grégoire. Tél. 43.
Doudou, J., 17, rue de Biber.
Gabriel, E., rue Gaston Grégoire.
Radio-Electricité, rue Paradis.
Réga, Jos., 22, place des Cloîtres.
Riga, 28, rue Gaston Grégoire. Tél. 59.
Smettin, 18, rue Merlondaine.

AMBRESIN (Liége)

Libioulle, 184, rue de Hannut.

AMPSIN

Marchandise, 232, place de la Gare.
Prudhomme.

LAMPES RADIO - FOTOS - 9, rue Sainte-Anne, Bruxelles

NEDERBRAKEL (Fl. Or.).

Coppens, Neerstraat, 29.
Franz Michel, Grand'Place, 24. Tél. 61.

NEERHAEREN (Limb.).

Wietingen, 20, Steenweg.

NEERIJSSCHE (Brabant).

Bruffaerts, J., 11, rue de la Brasserie.

NEERPELT

Vanderheyden, Adr.

NEERWINDEN (Liége).

Simoens, électricien.

NESSONVAUX (Liége).

Dubois, J., rue Large, 303-305. Tél. 28.
Thoumsin. Tél. 5.

NEUFCHATEAU

Fourman, 3, avenue de la Gare.

NEUFVILLES (Ht).

More, Ovide, Place, 65.

NEUVILLE-EN-CONDROZ (Lg.)

Maréchal, électricien.

NEVELE (Fl. Or.).

Lootens, 37, Thieltstraat.

NIEL ST-MARTIN

Horetan-Parent.

NIEUPORT (Fl. Occ.).

Marchal, rue de l'Eglise, Tél. 210.

NIEUWERKERKEN (Dorp)
(Fl. Or.).

Abbeloos, électricien.

NIJLEN (Anvers).

Adriaensen, 14, rue de la Station.
De Bakker, F., Statiestraat, 34.
Dils, J., Dorsel, 4.

NIMY (Hainaut).

Laublin, A., rue Grande, 434.

NINOVE (Fl. Or.).

Deschrijver, Dreefstraat, 20. Tél. 8.
Devriendt, Preulegemstraat, 25.

NISMES

Parlier-Legrand, M., 53, rue Grande.

NIVELLES (Brab.).

Brimand, Gervais, rue de Namur, 81.
Delfosse, 18, rue de Mons.
Delval, A., 32, rue de Clarisse.
Etablissements Map (A. Picha), rue de l'Evêché, 16. Tél. 539.
Gervais, rue de Namur, 41.
Hennau, rue de Namur, 14. Tél. 238.
Keramer, Wilhem, rue Curat. Tél. 249.
Papy, av. de Burlet, 73. Tél. 452.
Rousseau, rue de Namur, 94.
Theys, 2, rue Samiette.

NOISEUX-MELREUX

Mottet, Fr., rue du Faubourg 88.

NOSSEGHEM (Brab.).

De Groote, Statiestraat, 15. Tél. 289.

OBAIS-BUZET (Hainaut).

Baudoux, rue Culot, 144. Tél. 247.

OBOURG

Dufacquier, 187, rue des Ecoles.
Goxlaire, Chemin de Wartons.

OCQUIER

Dohet, J.
Walhain, Cam., électricien.

OEDELEN (Fl. Occ.).

D'Hoore, Sijsselschestraat, 8.

OETINGHEN (Brabant).

Martier, M., 6, rue de Lennick.

OISQUERCQ (Brab.).

Bauwens, rue de Samme, 10. Tél. 5.

OLLOY (Namur).

Hulot, rue Cheraivoie, 9.

ONDELEM (par Bruges)

Balleguer, G., N° 48.

ONNEZIES

Clément Riche, rue Carriettéux, 4.

OOLEN (Anvers).

Dranslas, à
Soc. Gén. Métall. de Hoboken. Tél. 101.
Van Dycke, rue du Radium, 53.
Van Roelen, St. Jozefkerkstraat.

OORDEGEM (Fl. Or.).

De Coensel, Groote Baan.

OOSTCAMP

Degraeve, Kruisstraat, 268.
Grijson, H., 340, rue de la Station.

LAMPES RADIO - FOTOS - 9, rue Sainte-Anne, Bruxelles